

Création d'une commission parlementaire chargée de l'élaboration de mesures structurelles destinées à améliorer les perspectives financières de l'Etat

(dépôt et développement)

La Commission des finances et de gestion du Grand Conseil (CFG), préoccupée par l'avenir incertain des finances cantonales (projections du plan financier du canton / nouvelle péréquation financière au niveau fédéral / programme d'économie de la Confédération), demande la création d'une commission parlementaire chargée de l'élaboration de mesures structurelles destinées à améliorer les perspectives financières de l'Etat.

Il s'agit, dans une logique de transparence, de donner au législatif les moyens d'analyser de manière approfondie les structures actuelles de l'Etat afin d'asseoir à terme le principe d'équilibre budgétaire voulu par la nouvelle Constitution cantonale.

Cette commission parlementaire, à l'exemple des travaux menés récemment en Valais et dans le canton de Berne (commissions parlementaires chargées d'élaborer des mesures structurelles d'économies), pourrait ainsi proposer, au terme de ses analyses, un catalogue des mesures à prendre ainsi que des réformes structurelles à mettre en place pour permettre la pérennité des finances cantonales, soutenant ainsi le Conseil d'Etat dans ses activités (détermination de priorités et choix politiques).

La CFG espère que le Conseil d'Etat soutienne cette proposition et permette ainsi au Bureau du Grand Conseil de nommer dans les meilleurs délais cette commission spéciale chargée de l'élaboration de mesures structurelles destinées à améliorer les perspectives financières de l'Etat.

(Sig.) Georges Godel et Pascal Kuenlin, députés
et 34 cosignataires

16 juin 2004